

Pôle : Enfance / Jeunesse

Adresse : Cité Administrative

Place Notre Dame De Layre

63600 AMBERT

Tél. : 04 73 72 72 29

E-mail : julie.daurelle@ambertlivradoisforez.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Date : 25.03.2021

Lieu : Mairie Ronde - salle du conseil

Heure début : 18H00

Heure fin : 21H00

PRESENTS :

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER
Camille ARNOLD
Pascale BICHELONNE
Marie-Jeanne CALVE (en Visio)
Yohann CARRET
Carine COCHARD
Colette COUBLE
Christine COUFORT
Julie DAURELLE
Ingrid DEFOSSÉ DUCHENE
André FOUGERE
Louis-Jean GOUTTEFANGEAS
Laurie LABOISSE
Christiane LANDREAT
Katia LECOMTE
Delphine LOCRET
Mireille PEUDEVIN
Philippe PINTON
Amélie SANTOS

EXCUSES :

Olivier GALLO-SELVA

ABSENTS :

Thibault CALMARD

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse introduit la réunion en remerciant les élus et agents pour leurs présences et en proposant un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Amélie SANTOS, présente le Multi-Accueil à Arlanc puis Camille Arnold à son tour nous explique le fonctionnement du Multi-accueil à Marat.

Il est demandé s'il est normal d'accueillir 40 enfants pour un agrément de 20, Camille ARNOLD explique que cela dépend des contrats des familles, en effet certains contrats ne concernent que des demi-journées ou certaines journées de la semaine.

Dans un second temps Camille présente les Relais Petite Enfance et explique le choix du changement de nom (ex-Relais Assistants Maternels).

Sur le point des formations, Philippe PINTON informe qu'un centre de formation existe à Ambert et propose des formations spécifiques aux assistantes maternelles.

Stéphanie présente la campagne qui a été menée avec les assistantes maternelles du territoire afin de promouvoir ce métier. Louis-Jean GOUTTEFANGEAS précise qu'il est compliqué de connaître le chiffre réel des enfants de moins de 3 ans car il ne prend pas en compte les nouveaux arrivants et avec la crise sanitaire, de nombreuses « nouvelles » familles se sont installées sur le territoire. Camille explique également qu'un tiers des assistantes maternelles actuelles sont en fin de carrière et ne souhaite pas signer de nouveaux contrats pour ne pas laisser les parents sans mode de garde à la fin de leurs contrats. Les données des naissances du territoire sont fournies et mises à jour annuellement par le service de la PMI.

Christine COUFORT présente le Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) à Saint Germain L'Herm qui a vu le jour en mars 2020 et Camille celui associatif : Lilominot à Ambert.

Avant de passer au service ALSH, Stéphanie souhaite faire un point sur les autres modes de gardes existants.

Camille nous explique donc les différences, avantages et inconvénients de la micro-crèche puis de la MAM.

Stéphanie explique que nous avons un projet de micro-crèche sur la commune de Saint-Anthème, une rencontre avec Georges MORISON, Maire de la commune, a eu lieu récemment, et la commune est à la recherche d'un bâtiment qui pourrait accueillir ce projet. L'achat du bâtiment serait fait par la commune et mis à disposition de la Communauté de Communes pour ce projet.

Il est demandé si le bâtiment de la MDE à Eglisolles pourrait servir à d'autres choses que les services déjà existants. La réponse est non car déjà beaucoup de services sont déjà présents et sur les autres maisons de l'enfance où les services ALSH et Crèche sont présents, la place est restreinte. Ce retour d'expérience dans les services existants montre que ce n'est pas concluant.

Stéphanie informe qu'une carte a été créée pour représenter les flux des trajets de famille pour se rendre de leur domicile à leurs lieux d'activité, nous la communiquerons à la commission.

Laurie LABOISSE présente le service Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Un point budget est abordé : une révision des crédits proposés pour environ une baisse de 50 000€ ce qui a un impact fort sur les projets (sorties et transports en ALSH notamment).

Il est logique que chaque service fasse un effort mais la problématique est que ce sont les enfants qui en subissent les conséquences et les animateurs sont restreints dans leurs projets et leur rôle.

La communauté de communes doit travailler sur les priorités du mandat et l'Enfance-Jeunesse en sera clairement une. Nous ne pouvons pas pour le moment pas accueillir tous les enfants.

Le budget de référence est celui de 2019, nous avons 217 000 € pour le fonctionnement courant du pôle, le reste du budget étant mis sur la masse salariale (nécessités d'encadrement) avec environ 1 270 000 €. Il est demandé au pôle de partir sur le même budget ce qui est compliqué car le pôle dispose depuis de trois services supplémentaires :

- LAEP
- ALSH à Ambert

- Service collectif parentalité (actions communes avec la Maison des solidarités et projets hors pôles, par exemple avec Lililabel Compagnie pour lutter contre le harcèlement scolaire).

Delphine et Katia nous présentent le service Aide à la réussite scolaire et insistent sur la difficulté de trouver des créneaux horaires avec certains établissements. Stéphanie explique que les fédérations de parents d'élèves l'ont contacté pour comprendre pourquoi il n'y a pas plus de créneaux. Une piste de travail est envisagée sur des créneaux pendant les vacances.

Katia clôture la présentation des services du pôle par la présentation de la distribution des lots pédagogique.

Philippe PINTON tient à féliciter l'ensemble du pôle Enfance-Jeunesse pour leur travail.

Stéphanie conclut la réunion en rappelant les enjeux du mandat, et combien il est important de solutionner tous les problèmes rencontrés. Un gros travail reste à faire pour continuer ce travail transversal pour l'enfance et la jeunesse et démarrer les nouveaux projets.

Elle remercie l'ensemble de la commission pour leur présence.